

L'Alberta amorce la deuxième étape de la relance

Le 9 juin 2020

Selon de rigoureuses données de dépistage, le nombre de cas actifs de la COVID-19 en Alberta étant inférieur aux prévisions, la deuxième étape de la stratégie de relance peut donc être amorcée en toute sécurité le 12 juin, soit une semaine plus tôt que prévu.

La population albertaine peut profiter de nouvelles activités au quotidien, alors que la relance de l'économie de la province se poursuit.

« Les Albertaines et les Albertains ont fait preuve de la prudence et du bon sens nécessaires pour pouvoir amorcer la prochaine étape de notre relance plus tôt que prévu. Selon nos données, le nombre de cas actifs est faible, la tendance des hospitalisations est à la baisse et la population prend des mesures pour protéger les personnes les plus vulnérables et prévenir la propagation du virus. Certes, nous poursuivrons nos efforts collectifs pour surmonter les difficultés à venir, mais la population albertaine peut s'enorgueillir de la vigilance dont elle a fait preuve jusqu'à présent. »

Jason Kenney, premier ministre

Selon les données actuelles du 8 juin, l'Alberta n'enregistre que 355 cas actifs et 44 hospitalisations. Il s'agit d'un recul de près de 70 % depuis le 14 mai, date à laquelle la province a amorcé la première étape de la Stratégie de relance de l'Alberta. Grâce à un rigoureux protocole en matière de dépistage, c'est en Alberta qu'ont été effectués le plus grand nombre de tests de dépistage de la COVID-19 par habitant à l'échelle mondiale.

La sécurité demeure primordiale à l'aube de la deuxième étape de relance de la province. D'autres entreprises et centres de sports et de loisirs peuvent rouvrir s'ils sont prêts. De plus grands événements destinés à un public assis seront autorisés. Les consignes de santé publique doivent être respectées en toutes circonstances.

Les Albertaines et les Albertains pourront se faire une meilleure idée du niveau de risque propre à leur collectivité et des mesures de santé renforcées à l'échelle locale en consultant la nouvelle carte

Renseignements connexes

- [Stratégie de relance de l'Alberta](#)
- [COVID-19 status map](#) (carte de la situation des cas de COVID-19; (en anglais seulement)) [PDF]
- [Get tested for COVID-19](#) (subissez un test de dépistage de la COVID-19; (en anglais seulement))
- [Alberta Biz Connect](#) (certains renseignements du site sont offerts en français.)
- Application [ABTraceTogether](#) (en anglais seulement)

Demande de renseignements des médias

Christine Myatt

780-446-2179

Directrice adjointe des communications / attachée de presse

Bureau du premier ministre

interactive qui offre des renseignements supplémentaires sur la manière de préserver leur santé et leur sécurité ainsi que celles de leurs proches. Aucune collectivité ne nécessite de mesures de santé renforcées à l'heure actuelle.

« Un plus grand nombre d'Albertains et d'Albertaines peuvent reprendre le travail et les activités que nous sommes nombreux à apprécier. Toutefois, je vous encourage à être prudents. Songez aux personnes de votre entourage qui présentent un risque élevé de contracter la COVID-19 et protégez les gens que vous côtoyez comme vous le feriez pour vos proches. Restez chez vous si vous êtes malade. Respectez un éloignement physique de deux mètres entre vous et les autres et, si cela est impossible, portez un masque non médical. Songez à télécharger l'application [ABTraceTogether](#) (en anglais seulement) et lavez-vous les mains fréquemment. »

D^e Deena Hinshaw, médecin-hygiéniste en chef

Réouvertures et reprises assorties de restrictions

- Écoles de la maternelle à la douzième année, pour les examens sanctionnés par un diplôme, et les cours d'été, selon les directives
- Bibliothèques
- Un plus grand nombre d'interventions chirurgicales
- Services de bien-être (p. ex. massothérapie, acuponcture et réflexologie)
- Services de soins personnels (soins esthétiques, traitements cosmétiques et corporels, manucures, pédicures, épilation à la cire, traitements faciaux, bronzage en cabine)
- Loisirs en salle, centres de conditionnement physique et de sport, y compris les gymnases et les arénas
- Salles de cinéma et théâtres
- Salles communautaires
- Sports d'équipe
- Piscines pour nage récréative
- Terminaux de loterie vidéo dans les restaurants et les bars
- Casinos et salles de bingo (à l'exception des jeux sur table)
- Concerts de musique instrumentale

La réduction de moitié de la capacité dans les terrains de camping provinciaux est aussi levée. Dans les prochains jours, le système de réservations en ligne sera actualisé et les terrains y deviendront progressivement accessibles. D'ici au 1^{er} juillet, il sera possible de faire des réservations dans tous les terrains de camping. Les terrains de camping qui appliquent une politique du premier arrivé, premier servi pourraient ouvrir avant cette date. Des renseignements sur d'autres sites seront ajoutés dans alberta.parks.ca (en anglais seulement) dès leur réouverture.

De plus grands événements et rassemblements sont autorisés à l'étape 2

Maximum de 50 personnes :

- Rassemblements à l'intérieur – y compris les réceptions de mariage et de funérailles, et les fêtes d'anniversaire

Maximum de 100 personnes :

- Événements à l'extérieur et à l'intérieur où l'assistance est assise, y compris les cérémonies de mariage et les funérailles

Nombre de personnes illimité (à condition que les consignes de santé publique et d'éloignement physique soient respectées) :

- Rassemblements confessionnels
- Restaurants, cafés, salons et bars
- Casinos
- Salles de bingo

Les restrictions seront assouplies pour les « cohortes » (petits groupes de personnes ne respectant pas toujours l'éloignement de deux mètres) :

- un ménage peut avoir de plus nombreuses interactions avec d'autres ménages, jusqu'à concurrence de 15 personnes;
- des artistes peuvent se produire devant une cohorte de 50 personnes ou moins (acteurs de théâtre ou artistes de spectacle)
- les équipes sportives composées d'un maximum de 50 membres peuvent jouer dans des cohortes régionales seulement (mini ligue);
- des personnes peuvent faire partie d'une cohorte sportive, d'une cohorte offrant des spectacles ou d'une cohorte composée de plusieurs ménages.

Tout le monde est encouragé à respecter les consignes de santé publique et à informer les autres membres de la cohorte s'ils présentent des symptômes de la COVID-19 ou si leur test de dépistage de la COVID-19 est positif. S'ils présentent des symptômes de la maladie ou si leur test de dépistage est positif, ils doivent obligatoirement s'isoler.

Ce qui n'est toujours pas autorisé à la deuxième étape

- Rassemblements dont le nombre de personnes excède les maximums susmentionnés

- Cours en salle de classe habituels de la maternelle à la douzième année. Les cours en salle de classe reprendront en septembre 2020.
- Concerts avec chanteurs (le chant comportant un risque supérieur de transmission)
- Festivals et concerts, grandes conférences, salons professionnels et événements commerciaux (où le public est debout)
- Boîtes de nuit
- Parcs d'attractions
- Salons de houka (services de nourriture et de boissons seulement)
- Grands événements et tournois sportifs
- Les déplacements non essentiels à l'extérieur de la province sont déconseillés. Cette recommandation ne sera pas levée avant la troisième étape de la stratégie de relance.

Le moment où le gouvernement de l'Alberta amorcera la troisième étape dépendra du succès de la deuxième étape. Les facteurs pris en considération sont le nombre de cas actifs, la capacité du réseau des soins de santé, le nombre d'hospitalisations et de cas en soins intensifs ainsi que le taux d'infection. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter alberta.ca/RelaunchStrategy (en anglais seulement).

En bref

- Les étapes de la relance comprennent une période d'évaluation et de surveillance qui permet de déterminer si un rajustement des restrictions s'impose. Les éléments déclencheurs qui orienteront les décisions sont, notamment, le nombre de cas actifs et d'hospitalisations ainsi que le taux d'occupation en soins intensifs.
- La surveillance des cas actifs, du pourcentage de résultats positifs et du taux d'infection déterminera si des interventions proactives s'imposent dans certaines parties de la province.
- Les décisions s'appliqueront à l'échelle de la province ou à l'échelle locale, au besoin. Bien qu'il y ait un assouplissement progressif des restrictions dans l'ensemble de la province, en cas d'éclosion, ces restrictions pourraient être renforcées localement.
- L'éloignement physique et l'hygiène sont les mesures les plus importantes à observer pour prévenir les maladies respiratoires, y compris la COVID-19.
- Lavez-vous les mains fréquemment pendant au moins 20 secondes, ne vous touchez pas le visage, tousssez et éternuez dans votre coude ou dans votre manche et jetez les mouchoirs en papier usagés comme il se doit.